

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

2 JUIN 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**visant à soutenir la candidature pour la construction du télescope Einstein
dans l'Euregio Meuse-Rhin ***

déposée par

Mmes Bluge, Goffinet, Mauel,
MM. de Wasseige, Dewez et J.-P. Bastin

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'économie,
de l'emploi et de la formation

par

Mmes Mauel et De Rodder

SOMMAIRE

I. Résumé.....	3
II. Procédure.....	3
III. Exposé de Mmes Bluge, Goffinet et M. de Wasseige, co-auteurs de la proposition de résolution.....	3
IV. Discussion générale.....	6
V. Examen et vote des amendements.....	9
VI. Vote sur l'ensemble	12
VII. Rapport.....	12
VIII. Texte adopté par la Commission.....	13

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions ainsi que les enregistrements audiovisuels de la réunion qui sont découpés en podcasts. Ils sont consultables via le lien suivant : <https://parlwal.be/4vG9WRv>.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation a examiné la proposition de résolution visant à soutenir la candidature pour la construction du télescope Einstein dans l'Euregio Meuse-Rhin, déposée par Mmes Bluge, Goffinet, Mauel, MM. de Wasseige, Dewez et J.-P. Bastin (Doc. 568 (2025-2026) N° 1).

I. RÉSUMÉ

La région frontalière entre la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne fait partie des sites candidats pour accueillir le télescope Einstein, un détecteur d'ondes gravitationnelles de troisième génération qui pourrait produire une série de nouvelles découvertes sur l'univers. La candidature commune de ces trois pays se fait sous l'appellation « Euregio Meuse-Rhin (EMR) ».

Le projet de télescope Einstein dans l'EMR représente une opportunité stratégique majeure pour la Wallonie, à la croisée des enjeux scientifiques, technologiques, éducatifs, économiques et industriels, avec des retombées attendues en termes d'emplois qualifiés, de développement des entreprises technologiques et de coopération universitaire importantes.

Par ailleurs, l'intégration de ce projet dans un écosystème transfrontalier performant offre un levier concret pour moderniser certaines infrastructures et dynamiser des territoires spécifiques.

Soutenir ce projet, c'est investir dans la compétitivité future de la Wallonie et dans sa capacité à peser dans les grandes dynamiques scientifiques et industrielles du continent européen.

Dans ce contexte, il appartient à la Région wallonne, au même titre que l'ensemble des niveaux de pouvoir en Belgique, de soutenir la candidature de l'EMR.

À l'unanimité des membres, votre Commission recommande l'adoption de la proposition de résolution telle qu'amendée par l'assemblée.

II. PROCÉDURE

En date du 13 mai 2026, Mmes Bluge, Goffinet, Mauel, MM. de Wasseige, Dewez et J.-P. Bastin ont déposé une proposition de résolution visant à soutenir la candidature pour la construction du télescope Einstein dans l'Euregio Meuse-Rhin (Doc. 568 (2025-2026) N° 1).

Elle a été envoyée en Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation le 20 mai 2026.

La Commission s'est réunie le 2 juin 2026.

Des amendements (Doc. 568 (2025-2026) N° 2 et 3) ont été déposés.

Ont participé aux travaux : Mmes Bluge, De Rodder (Rapporteuse), MM. de Wasseige, Fontaine, Mmes Laffut, Lazaron, MM. Liradelfo (Art. 47.3), Maillen, Mmes Mauel (Rapporteuse), Tillieux (Présidente).

Ont assisté aux travaux : Mmes Durenne, Goffinet (Art. 47.4), M. Mockel.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique.

III. EXPOSÉ DE MMES BLUGE, GOFFINET ET M. DE WASSEIGE, CO-AUTEURS DE LA PROPOSITION DE RÉOLUTION

Mme Bluge explique que le Laser Interferometer Gravitational-Wave Observatory (LIGO) a obtenu la

confirmation scientifique et expérimentale de l'existence des ondes gravitationnelles, dont Albert Einstein avait théorisé l'existence en 1916.

Cette découverte majeure a ouvert une nouvelle ère pour l'astronomie et la compréhension de l'univers, en offrant un mode d'observation complémentaire aux instruments traditionnels, capable d'accroître considérablement la sensibilité des observations et ouvrant la voie à des découvertes fondamentales.

C'est la raison pour laquelle la communauté scientifique s'est orientée vers la création de détecteurs d'ondes gravitationnelles. Le projet du télescope Einstein s'inscrit dans cette dynamique.

Au-delà de l'aspect scientifique, ce projet présente un intérêt stratégique en matière de développement économique et technologique, mais aussi d'emploi, tout en assurant un effet de retour sur investissement particulièrement significatif.

L'installation d'une telle infrastructure implique de tenir compte de contraintes techniques et géologiques strictes, sachant qu'elle est destinée à être implantée à 250 mètres de profondeur dans un environnement qui limite les perturbations sismiques. Le territoire transfrontalier associant la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne, et dont une partie significative se situe en Région wallonne, présente de telles caractéristiques, ce qui explique qu'elle ait été retenue comme candidate à l'accueil de cette infrastructure.

Ceci n'est absolument pas que symbolique car 80 % du télescope pourrait être localisée dans le sous-sol de la Région wallonne. Cette situation confère à la Région un rôle central dans la concrétisation de cette ambition scientifique et industrielle, ce qui explique que tout soutien actif doit être encouragé.

La proposition de résolution poursuit l'objectif de réaffirmer le soutien du Parlement wallon à la candidature de l'Euregio pour l'implantation du télescope. Elle s'inscrit dans le prolongement des textes votés par le Parlement flamand et par la Chambre des représentants, tout en prolongeant les actions déjà initiées à tous les niveaux de pouvoir.

La volonté est d'inscrire la proposition de résolution dans la dynamique internationale, démontrée par des déclarations conjointes, des déclarations d'intention et des collaborations universitaires, ainsi que par le soutien unanime de toute la Grande Région, mais aussi du Benelux qui y consacre des travaux.

Ce projet s'intègre dans la dynamique de réindustrialisation et de souveraineté européenne, telle qu'elle figure dans le rapport Draghi et que la Belgique et la Région wallonne soutiennent activement.

Soutenir ce projet, c'est investir dans la compétitivité future de la Wallonie et dans sa capacité à peser dans les grandes dynamiques scientifiques et industrielles du continent européen.

Les principales actions et les financements déjà entrepris par le Gouvernement dans ce dossier figurent dans les considérants du texte.

Une *task force* wallonne a été mise en place le 3 juillet 2025 basée sur six axes stratégiques :

- la communication et les relations avec les parties prenantes ;
- l'excellence scientifique ;

- l'aménagement du territoire et la logistique ;
- la valorisation économique ;
- la stratégie financière ;
- la diplomatie scientifique.

L'objectif des auteurs de la proposition de résolution est de témoigner d'un engagement clair et cohérent, ainsi que de renforcer la crédibilité de la candidature portée conjointement par les différents partenaires.

C'est pourquoi, les demandes suivantes sont formulées au Gouvernement :

- maintenir et renforcer un engagement politique constant en faveur de la candidature de l'Euregio Meuse-Rhin (EMR) dans le cadre du projet de télescope Einstein, en coordination étroite avec les partenaires belges, allemands et néerlandais ;
- positionner la Wallonie durablement comme un pôle d'excellence dans les domaines de la recherche fondamentale et dans les technologies de pointe, en lien avec le télescope Einstein, tout en renforçant les synergies entre les acteurs de la recherche, de l'innovation et du tissu économique wallon afin d'optimiser les retombées économiques, scientifiques et en termes d'emplois pour la Région ;
- stimuler davantage l'implication des entreprises wallonnes dans le cadre du projet de télescope Einstein, notamment en établissant un point de contact central pour les entreprises souhaitant s'y associer ;
- assurer un lobby proactif et une capacité d'adaptation stratégique face aux candidatures concurrentes au projet de télescope Einstein, en vue de maximiser les chances de sélection du site de l'Euregio Meuse-Rhin. Parmi les autres sites candidats figurent la Sardaigne et la Saxe.

La proposition de résolution dépasse les clivages politiques et constitue une opportunité historique pour la Wallonie. Il est permis d'espérer qu'elle soit votée à une très large majorité en commission.

Mme Goffinet rappelle qu'il y a un siècle, Albert Einstein posait une hypothèse audacieuse dans sa théorie de la relativité générale : l'existence d'ondes gravitationnelles. Il s'agit d'infimes ondulations de l'espace-temps produites lors d'événements cosmiques d'une violence inouïe, c'est-à-dire la fusion des trous noirs et la collision des étoiles à neutrons.

Beaucoup jugeaient cette hypothèse invérifiable. Il a fallu attendre le 14 septembre 2015 pour obtenir la première confirmation expérimentale par le détecteur LIGO. Cette découverte fut récompensée par le prix Nobel de physique en 2017.

En 2026, la Wallonie entend jouer un rôle de premier plan dans la prochaine révolution de l'astronomie gravitationnelle. Le télescope Einstein constitue l'infrastructure de recherche la plus ambitieuse que l'Europe ait jamais envisagée dans ce domaine.

Le membres du Parlement Benelux ont échangé avec les coordinateurs de ce projet, réaliser une visite de terrain et rencontrer des entreprises qui élaborent ce dossier.

Le télescope en projet est constitué de trois interféromètres géants de 10 kilomètres, disposés en triangle, enfouis à 250 mètres sous terre et refroidis à -250 degrés, soit à peine 20 degrés au-dessus du zéro absolu. Sa sensibilité est mille fois supérieure aux détecteurs actuels.

Ce projet constitue une fenêtre ouverte sur les premiers instants de l'univers, sur les lois fondamentales de la nature et sur des phénomènes qu'il n'est pas encore possible d'imaginer.

Le télescope n'est pas seulement un instrument destiné à répondre à la question fondamentale de l'univers, il constitue un puissant moteur d'innovation technologique. Les technologies développées pour explorer l'espace, détecter les particules ou observer l'univers ont donné naissance à une multitude d'applications, notamment l'IRM, le web ou les capteurs de haute précision.

Ce projet est inscrit depuis le 30 juin 2021 sur la feuille de route du Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI). Il est soutenu par un consortium de plus de 40 universités européennes, dont l'ULiège, l'UCLouvain, l'UNamur, l'ULB et l'UMons. Plus de 1 500 chercheurs dans le monde travaillent sur les ondes gravitationnelles.

La candidature de l'Euregio Meuse-Rhin n'est pas la seule. La décision finale est attendue en 2027.

Dans cette compétition, la Wallonie n'est pas un spectateur puisque environ 80 % de l'infrastructure physique du télescope pourrait se retrouver dans son sous-sol, principalement dans les communes de Plombières, Aubel et Welkenraedt. Ce n'est pas une coïncidence mais le résultat d'années d'études géologiques qui ont confirmé des caractéristiques exceptionnelles, des couches rocheuses profondes, dures, particulièrement stables, idéales pour une construction souterraine de cette ampleur.

Dans cette compétition pour accueillir le projet, chaque signal politique compte. La Wallonie est soudée avec ses partenaires, le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et les Pays-Bas, mais aussi la Région flamande et le Gouvernement fédéral.

La Wallonie possède des compétences et d'un savoir-faire reconnu mondialement dans le domaine spatial et des sciences, comme en témoignent les parcs d'activités prévus pour les entreprises actives dans les sciences, comme Galaxia à Transinne, le Liège Science Park à Liège ou l'aéropôle dans la province du Hainaut.

Pour la Wallonie, l'enjeu n'est pas seulement de participer à une aventure scientifique pour lever un nouveau voile sur l'univers. Il s'agit également de positionner les acteurs, les centres de recherche et les universités dans le développement de technologies de pointe qui façonneront le monde de demain.

Cet investissement dans la connaissance et dans l'innovation permettra d'accélérer le développement de la cryogénie extrême, des matériaux avancés, de l'optique de précision, des technologies quantiques et du calcul de haute performance.

Ces innovations pourront trouver des applications dans le quotidien des citoyens en terme de santé, d'énergie et d'industrie.

L'astrophysicien américain Michio Kaku a déclaré « Nous pensons que l'intelligence, c'est connaître les choses, mais l'essence de l'intelligence, c'est de voir l'avenir ». Par la présente proposition de résolution, la Wallonie déclare sans ambiguïté qu'elle veut ce projet, y croit et est prête à se battre pour l'obtenir.

M. de Wasseige précise que la proposition de résolution ne constitue pas un acte de soutien symbolique. Elle s'inscrit dans un engagement wallon concret qui est déjà en cours.

Depuis juillet 2020, la Wallonie a agi avec constance et soutient la candidature ESFRI de la manière suivante :

- cofinancement des études de faisabilité à hauteur de 12 millions d'euros ;
- lancement de quatre projets de recherches préparatoires pour 10 millions d'euros supplémentaires en 2024 ;
- constitution d'une *task force* en juillet 2025, articulée autour de six axes stratégiques ;
- soutien au GRE à Liège pour garantir la présence structurée de la Région dans les instances décisionnelles européennes jusqu'à la fin 2026.

D'un point de vue législatif, la Wallonie a modifié le Code de développement territorial, qui vise les actes et travaux liés à l'implémentation de projets d'infrastructure d'intérêt régional.

Dans la trajectoire budgétaire 2024-2029, la Wallonie a prévu un soutien de 200 millions d'euros d'investissement dans la construction et 28 millions d'euros par an à partir de 2028, si la candidature est retenue.

La proposition de résolution énonce 12 demandes au Gouvernement wallon pour maintenir cette dynamique et l'amplifier et notamment :

- l'implication des entreprises wallonnes. Ce projet ne concerne pas uniquement les laboratoires universitaires. Un grand nombre de PME spécialisées en optique de précision, en cryogénie, en génie logiciel, en technologie du vide pourront être mobilisées. Dans un souci de développement économique ancré dans le territoire, il est demandé au Gouvernement de créer un point de contact central pour les accompagner ;
- la sensibilisation citoyenne. Le télescope Einstein doit devenir un projet de société. Il est demandé des initiatives proactives de communication et de conscientisation, en particulier auprès des jeunes, car les ingénieurs, les physiciens et les techniciens qui feront fonctionner ce télescope à partir des années 2030 sont aujourd'hui à l'école. Il s'agit de belles opportunités d'emploi dans des métiers STEM intéressants. Il faut leur montrer ce dont la Wallonie est capable.

Le télescope Einstein est l'occasion de choisir l'avenir plutôt que de le subir, mais ainsi de montrer que la Région wallonne, forte de ses universités, de ses pôles de recherche, de son tissu industriel et de son sous-sol exceptionnel, a sa place au coeur de l'Europe scientifique du XXI^e siècle.

La Wallonie pourrait, dans quelques années, avec ses partenaires résonner dans les laboratoires du monde entier.

IV. DISCUSSION GÉNÉRALE

1. Questions et observations des membres

Mme De Rodder annonce d'emblée que le Groupe PS soutiendra la proposition de résolution car le télescope Einstein n'est ni un gadget scientifique, ni un slogan technologique, ni une énième opération de communication. Il s'agit d'un projet européen majeur susceptible de placer la Wallonie au coeur d'une infrastructure de recherche de tout premier plan.

Près de 80 % de l'infrastructure pourrait être située dans le sous-sol wallon, en particulier en province de Liège. Cela mérite davantage qu'un soutien poli ou une posture attentiste. Il faut une vraie stratégie wallonne.

Il serait étonnant que le Parlement wallon ne soutienne pas un projet d'une telle ampleur. La Chambre des représentants et le Parlement flamand le soutiennent. Le Gouvernement wallon s'est déjà engagé : une *task force* a été mise en place et des financements ont été mobilisés.

Depuis des années, le projet du télescope Einstein est connu. Il représente une chance pour la Wallonie.

Le véritable enjeu est de savoir si la Wallonie sera actrice ou un simple décor au projet. La Région wallonne ne peut pas être uniquement le terrain d'accueil, le sous-sol disponible ou une belle image dans le dossier de candidature.

Si la Wallonie accueille l'essentiel de l'infrastructure, elle doit aussi accueillir l'essentiel des retombées possibles pour l'emploi, la formation, de même que des marchés pour les entreprises, des contrats pour les PME, des partenariats universitaires, du développement logistique et de l'investissement public utile au rayonnement international de la Région wallonne.

Il ne peut y avoir de grand projet sans retombées concrètes pour les Wallonnes et les Wallons.

Les membres du Groupe PS sont constructifs parce que le projet est porteur d'avenir mais pas naïfs parce que les grands projets produisent parfois de grands discours, mais pas toujours de grandes retombées locales.

Il convient que ce projet ne soit pas seulement une réussite scientifique européenne, mais une véritable réussite wallonne territoriale, industrielle et sociale. C'est dans cet esprit que les membres du Groupe socialiste soutiennent la proposition de résolution.

M. Liradelfo précise que le télescope Einstein est important pour la science, la recherche, l'emploi et potentiellement pour la Wallonie.

Il constitue un grand projet scientifique européen destiné à observer les ondes gravitationnelles. Il permettra à la science d'explorer plus loin et de mieux comprendre ce qu'il n'est pas possible d'observer aujourd'hui.

Outre les chercheurs, ce projet concerne directement le territoire de la Région wallonne car une grande partie de l'infrastructure pourrait se trouver dans le sous-sol de la province de Liège. La Wallonie ne serait pas seulement spectatrice du projet, elle en serait l'un des lieux centraux.

Les membres du Groupe PTB sont favorables à ce grand projet scientifique avec une Wallonie qui prend sa place dans la recherche européenne, un projet qui peut créer de l'emploi, renforcer les universités, développer des entreprises et donner une image positive de la Région.

Le soutien du Groupe PTB s'accompagne d'une réflexion importante. Le projet doit être bien encadré et ses retombées doivent bénéficier réellement à la population wallonne.

Lorsque la Wallonie investit et met son territoire à disposition, lorsque les communes sont concernées et que les travailleurs sont mobilisés, il est normal de demander de la transparence et des engagements concrets.

Il est important que ce projet crée de l'activité en Wallonie. Il doit bénéficier aux entreprises wallonnes, aux PME, aux centres de recherche, aux universités et aux travailleurs. La Wallonie ne doit pas uniquement accueillir l'infrastructure. Elle doit aussi veiller à ce que les retombées économiques et scientifiques profitent à son tissu local.

Il est aussi important que les emplois liés à ce projet soient des emplois de qualité. Un chantier de cette ampleur doit être encadré. Il faut éviter la sous-traitance en cascade, les pressions excessives sur les délais, les conditions de travail dégradées ou le dumping social. Cela suppose des clauses sociales, un contrôle de la sécurité et du respect pour les travailleurs.

Les communes concernées et les habitants doivent être pleinement associés. Même si le projet est en

grande partie souterrain, il aura des effets en surface sur le territoire : accès, routes, terrains, chantiers, transports, énergie, logistique, permis et maintenance.

Les citoyens ne peuvent pas découvrir les choses au dernier moment, ils doivent être informés correctement. Les communes doivent être impliquées dans les choix qui les concernent.

Un projet tourné vers l'avenir doit également être sérieux sur le plan environnemental. Il faudra examiner les impacts sur les sols, l'eau, les paysages, la biodiversité et les nuisances liées au chantier. Demander d'appréhender ces aspects n'est pas s'opposer au projet, c'est au contraire vouloir qu'il se construise sur des bases solides, responsables et durables.

Enfin, il faut de la transparence sur les moyens publics engagés. La Wallonie a déjà mobilisé des moyens pour les études et la recherche. D'autres engagements pourraient suivre. Le Parlement doit être informé clairement des crédits investis, des objectifs, des conditions, des risques éventuels et des retombées attendues pour la population.

Le membres du Groupe PTB sont favorables au télescope Einstein, à la recherche, à l'innovation, à l'emploi et à une Wallonie qui participe pleinement aux grands projets scientifiques européens. Cependant, il faut que ce projet soit utile au territoire, aux travailleurs et aux communes concernées, aux universités, aux entreprises locales et à la population.

Ce projet peut être une chance pour la Wallonie, mais une chance se prépare, se balise et se contrôle.

Il ne faut pas se limiter à accueillir ce projet dans le sous-sol wallon. Il faut en maîtriser les conditions, garantir les retombées et veiller à ce qu'il serve réellement l'intérêt général.

Dans cet esprit, des amendements seront proposés pour améliorer le texte (Doc. 568 (2025-2026) N° 3).

M. Mockel précise que le projet du télescope Einstein mérite tout le soutien du Parlement wallon.

Le soutien ne date pas d'hier et fait quasiment l'unanimité dans les cercles politiques, sociaux et scientifiques en Wallonie. Il est régulièrement réaffirmé par les autorités publiques à travers des prises de position, des montants investis, mais aussi une priorisation qui va de pair avec une certaine retenue concernant d'autres projets, notamment éoliens, avant d'avoir réuni les conditions nécessaires à une cohabitation.

Ce projet européen de détecteur d'ondes gravitationnelles de la troisième génération est plein de promesses.

Au niveau scientifique, le projet permettra une compréhension plus poussée des origines de l'univers et d'autres phénomènes astrophysiques et de physique fondamentale. De manière plus appliquée, il est notamment attendu des avancées importantes dans le domaine de la cryogénie. L'importance de cette infrastructure de recherche est souvent comparée au CERN à Genève.

Les promesses concernent aussi l'économie et l'emploi. Des retombées sont attendues dans la construction et le fonctionnement du télescope lui-même, mais

également en termes d'emplois induits et de redynamisation de l'économie. Les promesses concernent la société, l'économie et la connaissance.

Le redéploiement économique et la promotion de l'emploi pour un projet tourné vers l'avenir et la compréhension du monde rencontrent le soutien des élus du Groupe Ecolo. Ce soutien ne peut pas être symbolique, il doit se traduire dans les actions et les moyens investis.

Il convient d'être efficaces et compétitifs pour que le projet soit attribué à l'Euregio Meuse-Rhin, située en partie sur le territoire de la Région wallonne.

Il faut aussi se réjouir que la candidature soit collaborative entre les régions belges, mais aussi entre les pays et régions transfrontalières, ce qui traduit la nature de la collaboration scientifique de très haut niveau qui se nourrit d'échanges et ne s'arrête pas aux frontières. Cela doit rester une des forces du projet.

L'intervenant annonce le dépôt de huit amendements complémentaires à la proposition de résolution (Doc. 568 (2025-2026) N° 2).

Quant aux coopérations interrégionales et internationales, le principe d'équilibre et de justesse doit s'appliquer. Sans en appeler à une parfaite égalité entre les partenaires, les pays et les régions ne sont pas identiques mais ont chacun leurs spécificités, leurs points forts et leurs défis. Dans un monde idéal, il faut que chacun contribue selon ses capacités et ses moyens.

Il faut aussi que les retours soient équilibrés et en adéquation avec les divers moyens financiers, humains et scientifiques investis, mais aussi en nature et en renoncement à d'autres projets. Il faut que les retombées livrent leur part de réponses aux grands défis que rencontrent les partenaires, les régions et les territoires. Il faut pouvoir capter et canaliser la plus-value pour développer la Région wallonne et la rendre plus robuste, plus résiliente et plus intelligente.

La Région wallonne prévoit une contribution de 200 millions d'euros au projet, ce qui est beaucoup dans un contexte où le Gouvernement wallon impose des mesures d'économies et se prive de recettes. La Flandre prévoit une contribution de 500 millions d'euros et les Pays-Bas de presque 1 milliard d'euros. En l'Allemagne, les moyens ne sont pas engagés. Une fois la décision prise, il y aura une participation du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et de l'État fédéral allemand. Sur la base des données actuelles, l'apport wallon compterait pour environ 10 % des engagements financiers.

Les auteurs de la présente proposition de résolution avancent l'idée de contributions en nature. Dans la poursuite d'un équilibre et d'une justice entre partenaires, il faut éviter l'écueil d'une spécialisation trop poussée en termes d'avantages comparatifs.

Selon les prévisions, jusqu'à 80 % de l'infrastructure, en grande partie souterraine, pourrait se trouver dans le sous-sol wallon, ce qui s'accompagne d'énormes défis réglementaires, environnementaux, logistiques, territoriaux, de logement, de gestion des eaux, etc. Il faut éviter que la Wallonie contribue uniquement ou de manière disproportionnée par son sol,

son environnement, son tissu rural, parce qu'elle n'a pas les moyens de contribuer financièrement à la même hauteur que les autres partenaires.

De même, il faut éviter que la création de connaissances, de valeur économique, d'emplois soit inégalement répartie entre les partenaires. Les externalités positives et négatives doivent être distribuées de manière juste entre les partenaires et les régions. Pour ce faire, il faut un processus transparent, un *reporting* et des audits réguliers de l'avancée et de la mise en oeuvre du projet.

Pour que le projet puisse délivrer son potentiel et tenir ses promesses, il importe de créer les conditions de son succès et de lui permettre de déployer son potentiel. Il faut se préparer tout au long de la candidature.

Outre sa nature scientifique, le projet peut constituer un phare pour d'autres domaines, à côté de la physique, de l'astrophysique et de l'économie. Une telle vitrine mondiale implique d'être innovant et exemplaire sur les questions environnementales, de mobilité, d'énergie, de ressources, d'aménagement territorial et de coopération interrégionale et internationale, lors de la construction physique du projet et de son utilisation. Il importe de porter une attention à tous ces éléments et de placer les balises pour bénéficier du plein potentiel de ce projet phare.

La Région wallonne et son Parlement ne sont pas les premiers à s'y intéresser. La proposition de résolution a été précédée par deux autres résolutions à la Chambre des représentants et au Parlement flamand.

La comparaison avec le texte adopté à la Chambre des représentants montre que quelques balises ou points d'attention ont disparu du texte wallon. Dans la mesure où ce sont souvent des compétences régionales qui ne sont plus dans le texte, il est suggéré de les réintégrer. Il s'agit notamment des consultations sur l'environnement, de la participation citoyenne et du caractère rural du périmètre d'implantation.

Un projet collaboratif d'une telle envergure nécessite une gouvernance exemplaire entre les régions et pays impliqués dans la candidature, ainsi que les outils nécessaires pour veiller aux différentes conformités réglementaires. Il est souhaitable que les auteurs de la proposition de résolution explicitent le sens de leur demande n° 7 adressée au Gouvernement wallon qui vise à « veiller à l'adéquation des cadres administratifs, réglementaires, énergétiques et territoriaux afin de faciliter la mise en oeuvre du projet de télescope Einstein, notamment dans sa dimension transfrontalière et dans la délivrance des permis ».

Le projet doit aussi se réaliser dans une approche partenariale avec les communes concernées, leurs citoyens, leurs paysages et leurs structures territoriales. Cela va de pair avec une participation citoyenne autour des principaux enjeux, et pas uniquement une information et une sensibilisation.

Il semble également important de reconnaître les efforts, sacrifices et renoncements déjà accomplis en faveur de la candidature, notamment la mise au frigo d'une série de projets éoliens. Il faut espérer qu'avec l'avancement du projet, des connaissances plus pré-

cises du territoire wallon ainsi que des avancées technologiques en matière d'éoliennes pourront rendre possible une certaine cohabitation dans le futur. Il faut rester sur la voie des objectifs d'énergies renouvelables définis par le Gouvernement, au moins pour tendre à l'indépendance énergétique.

Il est aussi demandé que le Gouvernement fédéral ne reste pas seul à veiller, anticiper et réagir aux candidatures concurrentes mais que le Gouvernement wallon soit aussi proactif.

Afin d'anticiper les meilleures retombées et retours sur l'investissement pour la Région, il est demandé au Gouvernement de prévoir, dans le respect des règles européennes de concurrence et dans la bonne collaboration avec les partenaires, des possibilités pour privilégier l'emploi local, le recours à des circuits courts, les entreprises locales, et de limiter les chaînes de sous-traitance et d'approvisionnement trop longues et complexes.

Enfin, vu les nombreux enjeux, il paraît légitime de demander au Gouvernement de produire régulièrement un état de l'avancement du dossier sous les divers angles afin d'assurer une transparence et un contrôle parlementaire.

2. Réponse des auteurs

Mme Bluge relève que les propositions d'amendements des membres se montrent constructives et dépassent les clivages politiques.

La demande au Gouvernement wallon n° 7 est prévue pour que les cadres administratifs de chacune des régions puissent s'accorder, dépasser les spécificités locales et permettre que le projet se déploie à travers les trois pays de manière la plus simple possible et sans complexifier les procédures.

La simplification administrative fait partie des priorités de la législature. Les cadres administratifs et réglementaires, énergétiques et territoriaux doivent être en concordance et plus facilement accessibles aux trois régions concernées.

Mme Goffinet remercie les députés pour les contributions apportées et leur soutien à la proposition de résolution, à l'instar de ce qui a été fait dans d'autres parlements.

Pour répondre à la candidature européenne, une série d'exigences doivent être remplies en matière d'environnement, de sensibilisation citoyenne, de préservation énergétique, environnementale et de la nature. Dès lors, une série de conditions préalables sont étudiées dans le cadre des projets.

Par rapport aux exigences européennes et au dépôt de la candidature, le Gouvernement wallon, en juillet 2025, a instauré une *task force* stratégique wallonne qui étudie les volets suivants du dossier : la sensibilisation citoyenne, la communication, l'aménagement du territoire, la valorisation économique, la stratégie financière, la diplomatie scientifique et l'excellence scientifique.

Il s'agit de domaines essentiels pour répondre aux exigences de la candidature. Dès lors, certains amendements se retrouvent en filigrane dans le texte.

V. EXAMEN ET VOTE DES AMENDEMENTS

Amendement n° 1 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) déposé par M. Mockel

M. Mockel note que l'amendement n° 1 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) vise à insérer un considérant CC rédigé comme suit :

« CC. Considérant que la réussite de la candidature requiert une gouvernance clairement définie, une coordination efficace entre les différents niveaux de pouvoir ainsi qu'une surveillance exemplaire sur les plans scientifique, technique, juridique, budgétaire et social. ».

Mme Bluge précise que cet amendement constitue une redite par rapport à de nombreux considérants de la proposition de résolution, notamment les considérants F, O, P et AA.

Vote

L'amendement n° 1 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) déposé par M. Mockel est rejeté par 6 voix contre 3.

Amendement n° 2 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) déposé par M. Mockel

M. Mockel suggère par l'amendement n° 2 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) d'insérer un nouveau considérant rédigé comme suit :

« CC. Considérant que le projet doit être réalisé dans le respect des droits des citoyens, de l'environnement et du tissu rural et qu'une communication transparente ainsi que la consultation et la participation de la population locale constituent des conditions essentielles de sa réussite. ».

Mme Bluge explique que cet amendement est repris dans le considérant F. a. et dans la demande au Gouvernement n° 11.

Vote

L'amendement n° 2 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) déposé par M. Mockel est rejeté par 6 voix contre 3.

Amendement n° 3 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) déposé par M. Mockel

M. Mockel précise que l'amendement n° 3 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) vise à insérer un considérant rédigé comme suit :

« CC. Considérant que l'EMR peut se prévaloir d'exemples réussis de coopération trilatérale, tels que le Parc des Trois Pays. ».

Mme Bluge estime que l'amendement n° 3 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) apporte une plus-value au texte et propose de l'adopter.

Vote

L'amendement n° 3 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) déposé par M. Mockel est adopté à l'unanimité des membres.

Amendement n° 4 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) déposé par M. Mockel

M. Mockel suggère par l'amendement n° 4 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) d'insérer un point 4/1 rédigé comme suit :

« 4/1. d'examiner attentivement l'évolution des candidatures concurrentes, notamment celles de la Sardaigne et de la Saxe, et d'ajuster, le cas échéant, la stratégie de l'Euregio Meuse-Rhin (EMR) afin de maximiser ses chances de succès de candidature dans le cadre du projet de télescope Einstein ; ».

Mme Bluge souligne que cet amendement est repris dans la demande n° 10.

La proposition de résolution a fait délibérément le choix de ne pas nommer les candidatures concurrentes car la candidature à soutenir est celle de la Wallonie. Il n'est pas souhaitable de mettre les autres en avant.

Vote

L'amendement n° 4 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) déposé par M. Mockel est rejeté par 6 voix contre 3.

Amendement n° 5 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) déposé par M. Mockel

M. Mockel propose par l'amendement n° 5 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) d'insérer un point 9/1 rédigé comme suit :

« 9/1. d'assurer, en concertation avec les autres niveaux de pouvoir concernés et les partenaires de l'Euregio Meuse-Rhin (EMR), une gouvernance clairement définie ainsi qu'une coordination et une surveillance exemplaires du projet de télescope Einstein sur les plans scientifique, technique, juridique, budgétaire et social ; ».

Mme Bluge fait remarquer que le contenu de cet amendement est repris dans les demandes au Gouvernement wallon n° 1, 3, 4, 5 et 8.

Vote

L'amendement n° 5 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) déposé par M. Mockel est rejeté par 6 voix contre 3.

Amendement n° 6 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) déposé par M. Mockel

M. Mockel demande par l'amendement n° 6 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) d'insérer un point 12/1 rédigé comme suit :

« 12/1. de promouvoir, dans le respect des règles européennes et des principes de concurrence, l'intégration de clauses favorisant les retombées économiques, sociales environnementales et d'emploi du projet de télescope Einstein, notamment en soutenant l'accès des entreprises locales aux marchés concernés, en encourageant des chaînes d'approvisionnement courtes et résilientes, en limitant le recours à des chaînes excessivement complexes de sous-traitance et d'approvisionnement et en valorisant les solutions contribuant à la réduction de l'empreinte environnementale et climatique du projet ; ».

Mme Bluge fait remarquer que cet amendement est repris dans les demandes au Gouvernement wallon n° 5, 6 et 7.

Par ailleurs, concernant l'intégration des clauses « dans le respect des règles européennes » et « des principes de concurrence », il appartient au Gouvernement de décider de la meilleure voie à suivre pour atteindre les objectifs fixés par la proposition de résolution.

Vote

L'amendement n° 6 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) déposé par M. Mockel est rejeté par 6 voix contre 3.

Amendement n° 7 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) déposé par M. Mockel

M. Mockel suggère dans l'amendement n° 7 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) d'insérer un point 14 rédigé comme suit :

« 14. de veiller à ce que le développement de la candidature de l'Euregio Meuse-Rhin (EMR) et, le cas échéant, la réalisation du projet de télescope Einstein s'inscrivent dans le respect des droits des citoyens, de l'environnement et du tissu rural, en assurant une communication transparente ainsi que la consultation et la participation de la population locale. ».

Mme Bluge note que l'amendement est repris dans la demande au Gouvernement wallon n° 11, qui est très générale en parlant des enjeux et des opportunités.

De plus, la demande n° 7 charge le Gouvernement wallon « de veiller à l'adéquation des cadres administratifs, réglementaires, énergétiques et territoriaux », ce qui implique, *de facto*, de tenir compte de la réglementation environnementale lors de la délivrance des permis. La Région y sera très attentive.

Vote

L'amendement n° 7 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) déposé par M. Mockel est rejeté par 6 voix contre 3.

Amendement n° 8 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) déposé par M. Mockel

M. Mockel précise que l'amendement n° 8 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) vise à remplacer le point 13 par ce qui suit :

« 13. de communiquer régulièrement au Parlement un état d'avancement du dossier de candidature de l'Euregio Meuse-Rhin (EMR) au projet de télescope Einstein portant notamment sur les aspects scientifiques, techniques, juridiques, financiers, environnementaux, territoriaux et socio-économiques. ».

Mme Bluge explique que cet amendement est repris dans la demande n° 13, à savoir que le Gouvernement présente le dossier préalablement au dépôt de la demande. Il convient de laisser le Gouvernement travailler. Il ne sert à rien de revenir régulièrement avec ce dossier au Parlement.

En conclusion, l'amendement n° 3 peut constituer une plus-value. Les autres amendements ne sont pas indispensables, étant donné que les éléments qu'ils contiennent figurent déjà dans la proposition de résolution.

Vote

L'amendement n° 8 (Doc. 568 (2025-2026) N° 2) déposé par M. Mockel est rejeté par 6 voix contre 1 et 2 abstentions.

Amendement n° 1 (Doc. 568 (2025-2026) N° 3) déposé par M. Liradelfo

M. Liradelfo souligne que l'amendement n° 1 (Doc. 568 (2025-2026) N° 3) vise à insérer un considérant P/1 rédigé comme suit :

« P/1. Considérant que le projet de télescope Einstein, compte tenu de son ampleur scientifique, industrielle, financière et territoriale, doit garantir des retombées concrètes pour les territoires concernés, les travailleurs, les entreprises locales, les petites et moyennes entreprises, les centres de recherche et les universités, et qu'il ne peut conduire à une captation des investissements publics par des intérêts privés sans conditions sociales, économiques, environnementales et démocratiques claires ; ».

Mme Goffinet estime que cet amendement se trouve dans les considérants de la proposition de résolution, mais aussi dans la demande au Gouvernement wallon n° 4.

Vote

L'amendement n° 1 (Doc. 568 (2025-2026) N° 3) déposé par M. Liradelfo est rejeté par 6 voix contre 3.

Amendement n° 2 (Doc. 568 (2025-2026) N° 3) déposé par M. Liradelfo

M. Liradelfo suggère par l'amendement n° 2 (Doc. 568 (2025-2026) N° 3) d'insérer un considérant Z/1 rédigé comme suit :

« Z/1. Considérant que la mobilisation de moyens publics importants impose une transparence renforcée sur les investissements engagés, les marchés attribués, les retombées attendues, les conditions imposées aux opérateurs privés, les impacts sur les communes concernées, ainsi que sur les mesures prévues pour protéger les travailleurs, les habitants et l'environnement ; ».

Mme Goffinet souligne que le contenu de l'amendement se retrouve dans la demande n° 13 et dans le dossier de candidature de base car, s'agissant d'un projet européen, il faut aussi répondre à toutes les exigences européennes.

Vote

L'amendement n° 2 (Doc. 568 (2025-2026) N° 3) déposé par M. Liradelfo est rejeté par 6 voix contre 3.

Amendement n° 3 (Doc. 568 (2025-2026) N° 3) déposé par M. Liradelfo

M. Liradelfo demande par l'amendement n° 3 (Doc. 568 (2025-2026) N° 3) d'insérer un point 6/1 rédigé comme suit :

« 6/1. de garantir que les retombées économiques et industrielles du projet de télescope Einstein bénéficient effectivement au tissu économique wallon, notamment aux petites et moyennes entreprises, aux entreprises locales, aux universités, aux centres de recherche et aux travailleurs, en prévoyant un mécanisme d'identification, d'information et d'accompagnement des acteurs wallons susceptibles de participer au projet dans le cadre de la candidature de l'Euregio Meuse-Rhin (EMR) ; ».

Mme Goffinet précise que l'amendement se retrouve dans la demande au Gouvernement wallon n° 4.

Vote

L'amendement n° 3 (Doc. 568 (2025-2026) N° 3) déposé par M. Liradelfo est rejeté par 6 voix contre 3.

Amendement n° 4 (Doc. 568 (2025-2026) N° 3) déposé par M. Liradelfo

M. Liradelfo, par l'amendement n° 4 (Doc. 568 (2025-2026) N° 3), suggère dans la demande au Gouvernement wallon de la proposition de résolution d'insérer un point 7/1 rédigé comme suit :

« 7/1. de veiller à ce que la mise en oeuvre du projet de télescope Einstein se fasse dans le respect des travailleurs, des habitants, des communes concernées et de l'environnement, notamment par l'intégration de clauses sociales, environnementales et de contrôle des sous-traitances dans les marchés publics et partenariats liés au projet ; ».

Mme Goffinet salue la pertinence des éléments soulevés dans l'amendement.

Toutefois, ces aspects sont étudiés et doivent être pris en compte dans la candidature et dans le suivi effectué par l'Union européenne. Ces points d'attention se trouvent aussi dans la *task force* wallonne.

Vote

L'amendement n° 4 (Doc. 568 (2025-2026) N° 3) déposé par M. Liradelfo est rejeté par 6 voix contre 3.

Amendement n° 5 (Doc. 568 (2025-2026) N° 3) déposé par M. Liradelfo

M. Liradelfo explique que l'amendement n° 5 (Doc. 568 (2025-2026) N° 3) propose d'insérer un point 8/1 rédigé comme suit :

« 8/1. de conditionner les soutiens publics wallons à des garanties claires en matière d'ancrage local, de qualité de l'emploi, de transparence des marchés, de respect de l'environnement et de retour concret pour la collectivité dans le cadre du projet de télescope Einstein ; ».

Mme Goffinet fait remarquer que cet amendement qui propose des garanties claires se trouve aussi dans les demandes au Gouvernement wallon n° 4 et 5.

Vote

L'amendement n° 5 (Doc. 568 (2025-2026) N° 3) déposé par M. Liradelfo est rejeté par 6 voix contre 3.

Amendement n° 6 (Doc. 568 (2025-2026) N° 3) déposé par M. Liradelfo

M. Liradelfo note que l'amendement n° 6 (Doc. 568 (2025-2026) N° 3) vise à remplacer le point 13 de la demande au Gouvernement wallon par le texte suivant :

« 13. de réaliser une présentation au Parlement sur l'état d'avancement du dossier préalablement au dépôt de la candidature de l'Euregio Meuse-Rhin (EMR) au projet de télescope Einstein, en y intégrant un état des lieux des engagements financiers wallons, des retombées économiques attendues, des entreprises wallonnes impliquées ou susceptibles de l'être, des garanties sociales et environnementales prévues, ainsi que des impacts territoriaux pour les communes concernées. ».

Mme Goffinet explique, par rapport à la demande visant à réaliser une présentation au Parlement sur l'état d'avancement du dossier, que ce point a généré des débats entre les cosignataires de la proposition de résolution.

L'ouverture des candidatures a lieu au début de l'année 2027. Il ne sert dès lors à rien d'y revenir tous les mois.

La transparence, l'information, le suivi des *task force* et les exigences européennes constituent des points importants.

La demande au Gouvernement wallon n° 13 vise à présenter l'état d'avancement du dossier au Parlement wallon, ce qui permet d'établir la transparence en termes financier, technologique et de diplomatie scientifique.

Il faut aussi veiller à la confidentialité car la candidature de l'Eurégio se trouve en concurrence avec celle

d'autres pays. Il faut que le Parlement soit informé mais de manière prudente.

Vote

L'amendement n° 6 (Doc. 568 (2025-2026) N° 3) déposé par M. Liradelfo est rejeté par 6 voix contre 1 et 2 abstentions.

VI. VOTE SUR L'ENSEMBLE

À l'unanimité des membres, la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation recommande l'adoption de la proposition de résolution telle qu'amendée par l'assemblée plénière.

VII. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et aux rapporteuses pour l'élaboration du rapport.

Les Rapporteuses,

C. MAUEL

D. DE RODDER

La Présidente,

E. TILLIEUX

VIII. TEXTE ADOPTÉ PAR LA COMMISSION

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à soutenir la candidature pour la construction du télescope Einstein dans l'Euregio Meuse-Rhin

- Le Parlement de Wallonie,
- A. Considérant la politique de l'Union européenne en matière d'infrastructures de recherche, mise en oeuvre notamment dans le cadre de l'Espace européen de la recherche (ERA) ;
- B. Considérant le soutien du Gouvernement wallon apporté le 16 juillet 2020 à la candidature du projet de télescope Einstein dans le cadre de l'appel à projets du Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI) 2021, laquelle a été retenue et intégrée à la feuille de route ESFRI 2021 ;
- C. Considérant la décision du Gouvernement wallon du 14 septembre 2023 :
- visant à signer la déclaration d'intention conclue le 26 septembre 2023 entre les partenaires du consortium Euregio Meuse-Rhin (EMR) ;
 - concernant le dépôt de la candidature de l'EMR au projet de télescope Einstein ;
 - concernant la constitution d'un groupe de travail afin d'établir un rapport chiffré sur le projet ;
- D. Considérant la décision du Gouvernement wallon du 19 avril 2024 :
- concernant, notamment, le financement des projets CRISTAL, ETGEO, ETLOG et ETOPT ;
 - concernant le soutien financier à la candidature de l'EMR au projet de télescope Einstein ;
 - concernant les mécanismes de financement pour la phase de construction du télescope Einstein aux niveaux intra et extra-belge ;
- E. Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 juillet 2025 octroyant une subvention à l'ASBL GRE-Liège afin de couvrir la coordination du projet du télescope Einstein sur la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2026, qui vise à l'élargissement de l'équipe de l'association sans but lucratif dans le but d'assurer une présence structurée de la Wallonie dans les groupes de travail et instances décisionnelles liés à la candidature, garantissant ainsi que les intérêts et l'expertise wallonne soient pleinement valorisés dans cette compétition européenne ;
- F. Considérant la mise en place d'une *task force* wallonne le 3 juillet 2025 qui réunit les forces vives de la Région autour de six axes stratégiques :
- a. la communication et les relations avec les parties prenantes visant la sensibilisation des riverains, élus locaux et industriels ;
 - b. l'excellence scientifique et technologique en matière d'aéronautique, d'optique, de cryogénie et de technologies du vide ;
 - c. l'aménagement territorial et logistique en matière de génie civil, de planification et de permis ;
 - d. la valorisation économique et industrielle par le biais de l'activation du tissu économique wallon ;
 - e. la stratégie financière par le biais de la structuration de l'investissement wallon ;
 - f. la diplomatie scientifique par le biais de la représentation wallonne dans les instances européennes et internationales ;
- G. Considérant la résolution, adoptée le 13 novembre 2025 par la Chambre des représentants, visant à soutenir la candidature pour la construction du télescope Einstein dans l'Euregio Meuse-Rhin ;
- H. Considérant la résolution, adoptée le 18 décembre 2025 par le Parlement flamand, concernant le soutien à la candidature du télescope Einstein dans l'Euregio Meuse-Rhin ;
- I. Vu l'article D.IV.25, 9^o, du Code du Développement territorial qui vise les actes et travaux liés à l'implantation de projets d'infrastructures de recherche et d'innovation scientifique dont le Gouvernement fixe la liste en justifiant de la portée transrégionale ou internationale ;
- J. Considérant la déclaration conjointe du 23 mars 2026 du Royaume de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg lors du Gäichel XIII, affirmant, notamment, leur soutien au projet de télescope Einstein ;
- K. Considérant que le télescope Einstein est un projet scientifique européen de troisième génération qui vise à devenir l'un des observatoires d'ondes gravitationnelles les plus puissants au monde et qui permettra d'étudier les lois fonda-

- mentales de la nature, les trous noirs et les premiers instants de l'univers ;
- L. Considérant le projet d'observatoire d'ondes gravitationnelles de nouvelle génération qui a été inclus le 30 juin 2021 dans la feuille de route des infrastructures de recherche majeures en Europe de l'ESFRI ;
- M. Considérant que 80 % de l'infrastructure pourrait être située dans le sous-sol wallon et plus particulièrement en province de Liège ;
- N. Considérant que la Belgique, les Pays-Bas et le Land allemand de Rhénanie-du-Nord-Westphalie ont signé en septembre 2023 une déclaration d'intention commune en faveur de la candidature conjointe pour l'implantation du télescope Einstein dans l'EMR, la région des Trois Frontières (Belgique, Pays-Bas, Allemagne) présentant des caractéristiques géologiques favorables ;
- O. Considérant que la Belgique, et en particulier la Région wallonne, souhaitent contribuer au développement d'infrastructures de recherche européennes à grande échelle au service de la connaissance, de l'innovation et de la société en général ;
- P. Considérant que le projet de télescope Einstein constitue un levier exceptionnel pour le développement scientifique, technologique, économique, éducatif et industriel de la Wallonie, qu'il s'inscrit parfaitement dans les recommandations du rapport Draghi sur le futur de la compétitivité européenne pour renforcer les liens entre la recherche et l'innovation et qu'il contribue à renforcer l'autonomie stratégique et la souveraineté technologique de l'Europe, avec des retombées directes sur la recherche et l'innovation, la science, l'emploi, la formation, la coopération universitaire, l'attractivité régionale et l'image internationale de la Wallonie ;
- Q. Considérant le consortium qui rassemble plus de 40 universités européennes, dont l'Université de Liège (ULiège) (*STAR Institute / Aérospatiale & Mécanique / Urban and Environmental Engineering*), qui soutient le projet de télescope Einstein ;
- R. Considérant que ce projet représente une opportunité exceptionnelle de positionner la Wallonie comme un leader européen en physique fondamentale, notamment via l'ULiège, l'Université de Namur (UNamur), l'Université libre de Bruxelles (ULB), l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et l'Université de Mons (UMons) ;
- S. Considérant que la Wallonie est une terre d'excellence dans l'étude de l'espace, notamment au travers de ses centres de recherche, entreprises, universités et pôles de compétitivité, et que ce projet permettrait de mobiliser l'écosystème industriel de la Wallonie autour de technologies de pointe et de contribuer à une image de la Région innovante et ambitieuse ;
- T. Considérant l'opportunité que constitue la candidature de l'EMR pour la création de nouveaux partenariats avec les territoires voisins alors que plus de 70 partenaires allemands, belges et néerlandais collaborent pour préparer celle-ci ;
- U. Considérant que la Région wallonne, les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg, via l'Union Benelux, ainsi que la Lorraine, les Lands de Sarre et de Rhénanie-Palatinat, le Grand-Duché de Luxembourg et les Communautés française et germanophone, via la Grande Région et les partenariats avec le Grand Est, disposent d'une très grande expérience dans les projets transfrontaliers ;
- V. Considérant l'accord de coalition du Gouvernement fédéral belge de janvier 2025 qui a confirmé son soutien à la candidature de l'EMR pour le projet de télescope Einstein ;
- W. Considérant que l'accord de gouvernement allemand de mars 2025 a également confirmé son soutien au projet et que le Gouvernement allemand a inscrit la phase préliminaire du télescope Einstein sur sa liste restreinte des grandes infrastructures scientifiques prioritaires le 8 juillet 2025 ;
- X. Considérant que la Wallonie a mobilisé un budget de 10 millions d'euros au printemps 2024 pour financer quatre nouveaux projets de recherche ;
- Y. Considérant que les autorités belges, à savoir l'État fédéral, la Flandre et la Wallonie, ont conjointement participé au financement des études de faisabilité à hauteur de 12 millions d'euros, sur un budget global de 49 millions d'euros, auquel contribuent également les Pays-Bas (25 millions d'euros) et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie (12 millions d'euros) ;
- Z. Considérant les contributions financières substantielles promises ou attendues de la part des différents partenaires, notamment des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la Flandre, afin de soutenir cette candidature et que, sous réserve de la sélection de la candidature de l'EMR, le Gouvernement wallon s'est engagé à une contribution financière annuelle de 28 millions d'euros à partir de 2028, montant inscrit dans la trajectoire budgétaire 2024-2029 ;
- AA. Considérant la nécessité d'une stratégie cohérente, proactive et ambitieuse ainsi que d'une coopération et d'une action coordonnée de toutes les entités compétentes de la Belgique pour maximiser les chances de succès de la candidature de l'EMR ;
- BB. Considérant que la décision finale concernant le site sélectionné pour le projet d'observatoire d'ondes gravitationnelles de nouvelle génération est attendue en 2027 ;
- CC. Considérant que l'EMR peut se prévaloir d'exemples réussis de coopération trilatérale, tels que le Parc des Trois Pays.

Confirme le caractère prioritaire et stratégique de la candidature de l'Euregio Meuse-Rhin (EMR) dans le cadre du projet de télescope Einstein au regard de ses implications scientifiques, économiques et internationales pour la Wallonie.

Demande au Gouvernement wallon,

1. de maintenir et de renforcer un engagement politique constant en faveur de la candidature de l'Euregio Meuse-Rhin (EMR) dans le cadre du projet de télescope Einstein, en coordination étroite avec les partenaires belges, allemands et néerlandais ;
2. d'intensifier les actions de représentation, de promotion et de plaidoyer en soutien à la candidature de l'Euregio Meuse-Rhin (EMR) dans le cadre du projet de télescope Einstein, tant auprès des institutions européennes que des partenaires internationaux, afin d'en consolider la visibilité et la crédibilité et de confirmer son soutien actif au projet ;
3. de positionner durablement la Wallonie comme un pôle d'excellence dans les domaines de la recherche fondamentale et des technologies de pointe en lien avec le télescope Einstein ;
4. de renforcer les synergies entre les acteurs de la recherche, de l'innovation et du tissu économique wallon afin d'optimiser les retombées économiques, scientifiques ou en matière d'emplois directs et indirects pour le territoire wallon ;
5. de poursuivre la stratégie ambitieuse de valorisation scientifique et industrielle qui favorise les transferts de technologies, l'émergence d'écosystèmes innovants et l'implication des entreprises wallonnes ;
6. de stimuler davantage l'implication des entreprises wallonnes dans le cadre du projet de télescope Einstein, notamment en établissant un point de contact central pour les entreprises souhaitant s'y associer ;
7. de veiller à l'adéquation des cadres administratifs, réglementaires, énergétiques et territoriaux afin de faciliter la mise en oeuvre du projet de télescope Einstein, notamment dans sa dimension transfrontalière et dans la délivrance des permis ;
8. de préciser, identifier et structurer la contribution de la Wallonie au projet de télescope Einstein, y compris à travers des apports financiers et en nature, notamment dans les communes wallonnes concernées par le projet, en concertation avec les autres niveaux de pouvoir ;
9. de se concerter avec l'État fédéral quant à l'examen en détail des conditions et des investissements nécessaires pour développer la gare de triage de Montzen en un centre logistique, la mise à disposition des terrains et de la gare de Montzen ainsi que l'utilisation du transport ferroviaire ;
10. d'assurer un lobbying proactif et une capacité d'adaptation stratégique face aux candidatures concurrentes au projet de télescope Einstein en vue de maximiser les chances de sélection du site de l'Euregio Meuse-Rhin (EMR) ;
11. de soutenir les initiatives de sensibilisation et d'appropriation citoyenne, en particulier auprès des jeunes, en mettant en avant les enjeux et opportunités liés au projet de télescope Einstein ;
12. d'intensifier la promotion de la candidature de la Wallonie au projet de télescope Einstein vis-à-vis de l'étranger, notamment au travers de l'Agence Wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEx) et de Wallonie-Bruxelles International (WBI), afin de promouvoir la candidature de l'Euregio Meuse-Rhin (EMR) au niveau européen et international, y compris avec la participation de pays non-hôtes, conformément à la stratégie d'internationalisation de l'EMR ;
13. de réaliser une présentation au Parlement sur l'état d'avancement du dossier préalablement au dépôt de la candidature au projet de télescope Einstein.